

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 086-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2015.RRGR.305

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Fuhrer-Wyss (Burgistein, PS) (porte-parole)
Baumann (Suberg, Les Verts)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.03.2015

N° d'ACE: 544/2015 du 6 mai 2015
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Domaine agricole de Hondrich: continuer l'exploitation bio

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de continuer d'inclure l'exploitation bio dans la convention de prestations qu'il signe avec le domaine agricole de Hondrich ;
2. de continuer d'inclure la production laitière bio pour le fromage d'alpage dans cette même convention.

Développement :

Les domaines agricoles des différents sites des Inforama sont aujourd'hui affermés. La collaboration avec les écoles est définie par conventions de prestations conclues entre les fermiers et l'OAN.

Actuellement, le fermier du domaine de Hondrich a déposé une demande d'autorisation d'abandonner l'exploitation bio et de délocaliser les vaches laitières dans une communauté d'exploitation et dans une nouvelle étable loin de Hondrich.

Dans la convention de prestations conclue avec le domaine de Hondrich, l'exploitation biologique est une condition posée. La méthode de culture a été transformée en exploitation biologique en l'an 2000.

La part d'exploitations bio est en croissance constante en Suisse, 11,8 pour cent des exploitations agricoles ont pris cette option. Le canton de Berne en compte 10,4 pour cent. Dans les Grisons, canton de montagne, 55 pour cent des exploitations sont bio. Cela montre que pour les paysans de montagne, les cultures bio constituent un modèle de développement positif. Il n'est pas acceptable que le domaine de Hondrich fasse un pas en arrière en abandonnant cette méthode. La culture bio a de l'avenir et les produits alimentaires bio gagnent des parts de marché en augmentation. L'exploitation bio sur le domaine de Hondrich permet de proposer des pistes pour tous les défis qui se posent dans l'agriculture. Il est possible notamment de prendre l'option d'une détention des animaux avec le moins d'antibiotiques possible.

Le domaine de Hondrich est le centre de la fabrication de fromage d'alpage. Chaque année, un grand nombre de personnes suivent une formation dans cette spécialité. La formation et le perfectionnement de fromagers d'alpage est proposée à Hondrich et c'est également le cas en troisième année d'apprentissage d'agriculteur. C'est aussi un volet du perfectionnement pour l'examen professionnel et l'examen de maître agriculteur. Le fromage d'alpage bernois séduit par sa grande qualité et la méthode traditionnelle de sa fabrication. C'est exactement ce qui est enseigné à Hondrich.

Les étables du domaine de Hondrich sont vieilles. Il faudrait donc sans doute investir. Malgré cela, il ne faut pas abandonner la production de lait pour les fromageries, puisque l'intérêt pour la production de fromage d'alpage ne fait qu'augmenter et que dans d'autres régions du pays, la production de fromage bio s'adresse à un marché en expansion.

Motivation de l'urgence :

Une demande a été déposée pour l'autorisation d'un retour à l'exploitation agricole conventionnelle et donc de la délocalisation de la production laitière.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). S'agissant de motions de ce type, la latitude du Conseil-exécutif est relativement grande dans l'appréciation du degré de réalisation des objectifs, des moyens à mettre en œuvre ainsi que des autres modalités d'exécution du mandat, et la responsabilité de la décision lui incombe.

Les domaines agricoles des Inforama sont affermés depuis l'an 2000. A l'époque, une décision politique circonstanciée avait prescrit que le domaine agricole de Hondrich de l'Inforama Oberland bernois (OB) devait être exploité selon les directives de Bio Suisse.

En 2009, le domaine de Hondrich a fait l'objet d'un changement d'affermage. Les nouveaux fermiers se sont préalablement engagés à respecter les conditions d'exploitation basées sur les directives de Bio Suisse. Leur engagement a été fixé dans la convention de prestations qu'ils ont signée avec l'Inforama.

La taille du domaine agricole de Hondrich, à peine 10 ha de surface agricole utile, est nettement inférieure à la moyenne. C'est pourquoi le regroupement avec l'exploitation d'origine des nouveaux fermiers est apparu comme une solution porteuse. Toutefois, les étables du domaine de Hondrich posaient problème puisque la largeur des couches était insuffisante pour des vaches de grande taille. La dérogation accordée expire d'ailleurs à la fin 2015. La direction du site de l'Inforama OB a activement recherché des solutions avec les fermiers et constaté que, vu la situation étriquée du bâtiment de Hondrich, aucune extension n'était réalisable. En 2013, les deux partenaires ont décidé de se tourner vers une solution externe pour la construction d'une étable.

Entre-temps, les fermiers ont trouvé une solution externe en la personne d'un partenaire local et souhaitent former avec ce dernier une communauté d'exploitation. L'exploitation partenaire étant, d'une part, exploitée selon la méthode conventionnelle et, d'autre part, plus grande que le terrain affermé, celui-ci (le domaine de Hondrich) perdrait temporairement son statut d'exploitation biologique. Le statut de la communauté d'exploitation passerait à celui d'exploitation en reconversion durant deux ans, ce qui représenterait du point de vue des fermiers une charge trop importante. Ils déposent par conséquent une demande de reconversion en exploitation conventionnelle.

Le Conseil-exécutif comprend les difficultés des fermiers à s'adapter aux nouvelles conditions d'exploitation et à assainir leurs structures. Il est aussi disposé à accepter quelques inconvénients, tels que le rallongement des trajets pour une partie des cours pratiques. Il considère toutefois l'exploitation biologique comme une prescription issue à l'époque d'une discussion politique exhaustive. Le Conseil-exécutif est convaincu que la reconversion en une exploitation conventionnelle enverrait un mauvais signal pour le développement des zones de montagne.

Au Grand Conseil